



PÔLE ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN
Direction des Etudes et Travaux de l'Espace Public

Requalification de l'avenue du Commandant Ernest SOUBIELLE

Mairie de Quartier NORD

A. Présentation de l'avenue du Commandant Ernest Soubielle :

- Constituée d'une longueur de 623 m et d'une largeur comprise entre 9m et 15 m,
- Les mouvements de circulation actuels sont une voie de circulation à double sens (entre la rue Nicolas-Guillaume Coustou et la rue Alphonse Talut) et une voie de circulation en sens unique (entre la rue Alphonse Talut et la rue Georges Bizet),
- Présence d'un double sens cyclable,
- Forte pression du stationnement tout le long de l'avenue, comptant 87 places de stationnement, 3 arrêts minute, deux emplacements PMR non réglementaires et trois emplacements livraison.



B. Les dysfonctionnements majeurs

Les trottoirs :

- Ils sont dégradés et vétustes, ils présentent des disparités et des discontinuités de revêtements,
- Difficultés d'accessibilité pour les PMR.



La chaussée :

- La chaussée présente un profil bombé dont le revêtement fait apparaître quelques déformations importantes.



Hygiène et propreté :

- Encombrement de l'espace public par la présence containers sur les trottoirs laissant peu de confort au cheminement des piétons.



C. Trame végétale

- Présence d'un alignement de cinq platanes uniquement au niveau du parking,
- Absence de végétation sur le reste du linéaire de la voie,
- Présence de micocouliers sur la place Célestin Manalt situé à l'angle de l'av. Ancien Champ de Mars (photo ci-dessous).



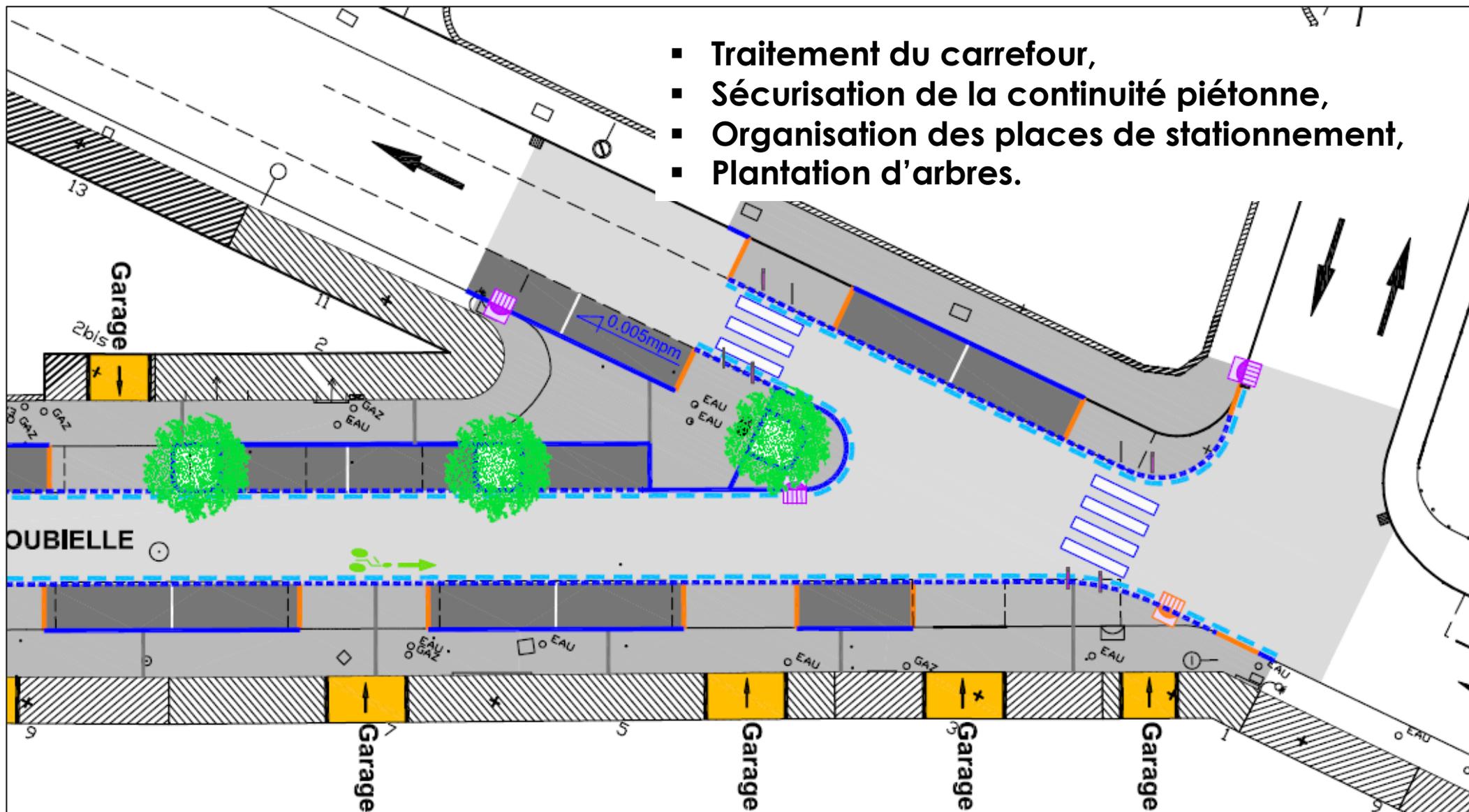
D. L'aménagement proposé :

- ✓ La requalification globale de façade à façade de l'avenue Commandant Ernest Soubielle sera réalisée dans le même esprit que l'aménagement de l'avenue du Maréchal Joffre ci-contre,
- ✓ L'objectif premier étant de sécuriser la circulation piétonne et routière sur cet axe,
- ✓ Un recalibrage de la chaussée est prévue avec une réfection des trottoirs ainsi qu'une mise en accessibilité des PMR,
- ✓ Plantation d'un alignement d'arbres disposés de manière alternée avec les places de stationnement,
- ✓ Le revêtement de la chaussée sera repris avec la réalisation de chicanes pour limiter la vitesse,
- ✓ Enfouissement des réseaux aériens,
- ✓ Modernisation de l'éclairage public,
- ✓ Création d'une piste cyclable bidirectionnelle.



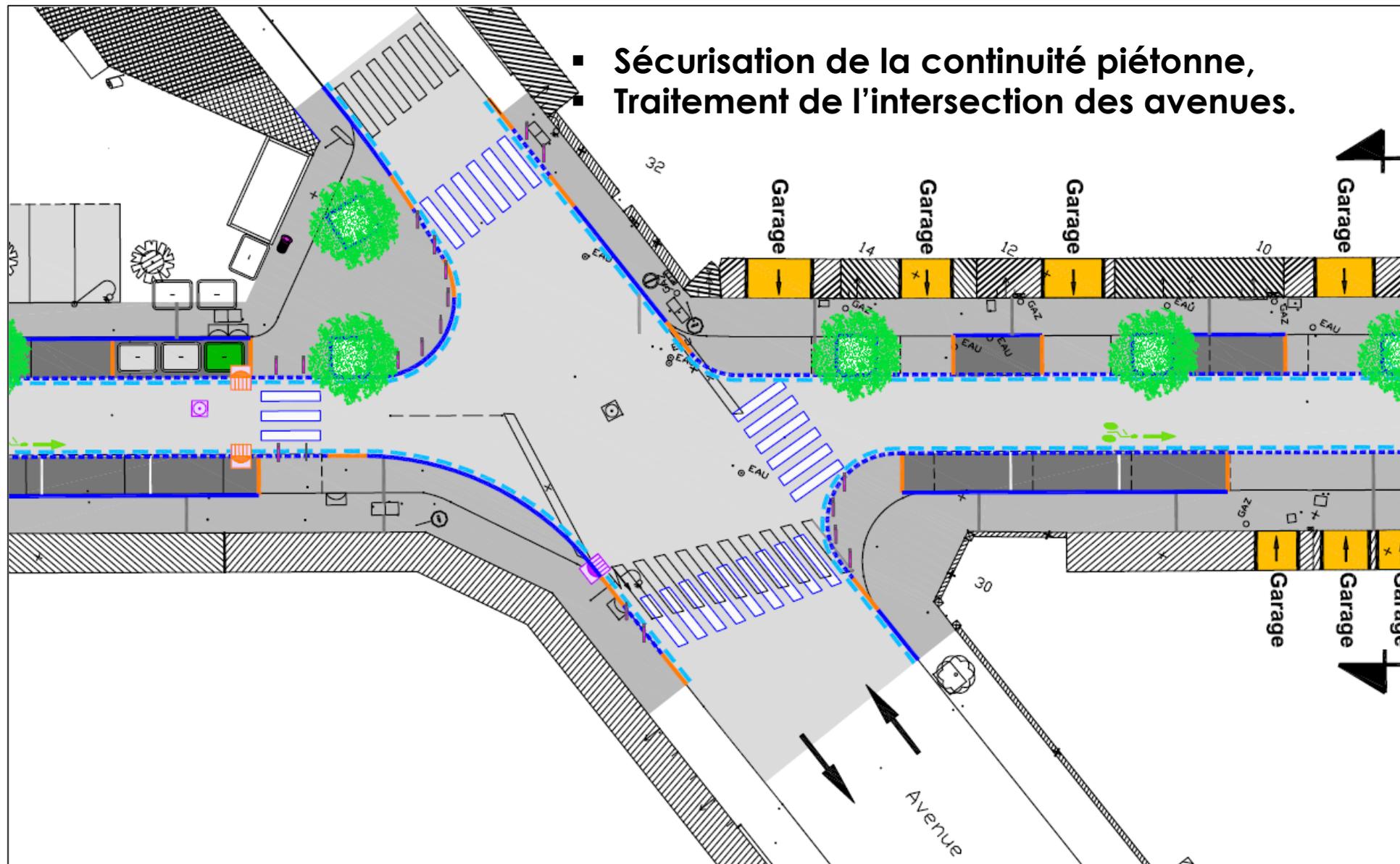
Intersection de la rue Georges Bizet

- Traitement du carrefour,
- Sécurisation de la continuité piétonne,
- Organisation des places de stationnement,
- Plantation d'arbres.



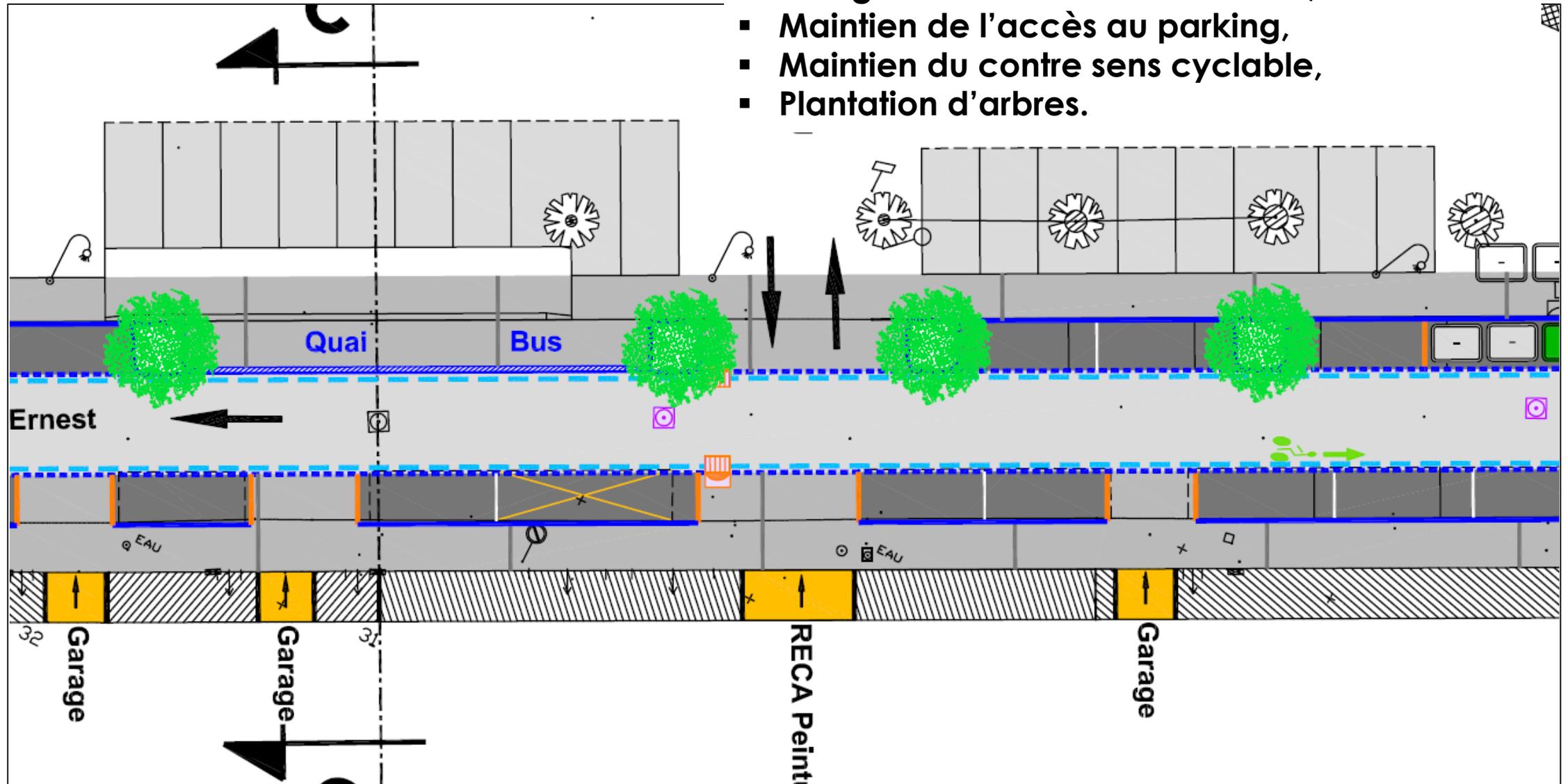
Intersection de l'avenue Ancien Champ de Mars

- Sécurisation de la continuité piétonne,
- Traitement de l'intersection des avenues.



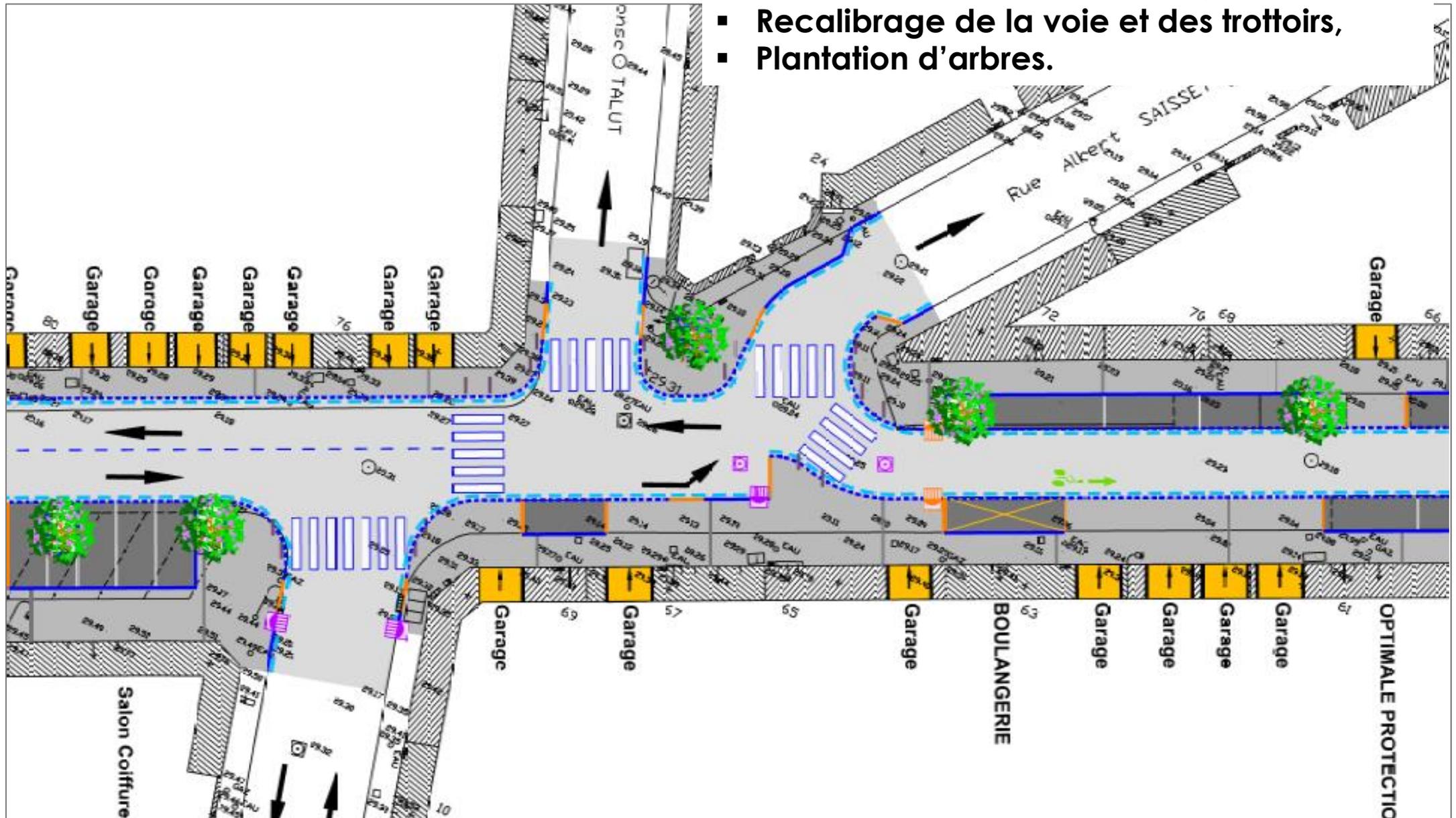
Au niveau du parking face n° 33

- Recalibrage de la voie et des trottoirs,
- Réorganisation du stationnement,
- Maintien de l'accès au parking,
- Maintien du contre sens cyclable,
- Plantation d'arbres.



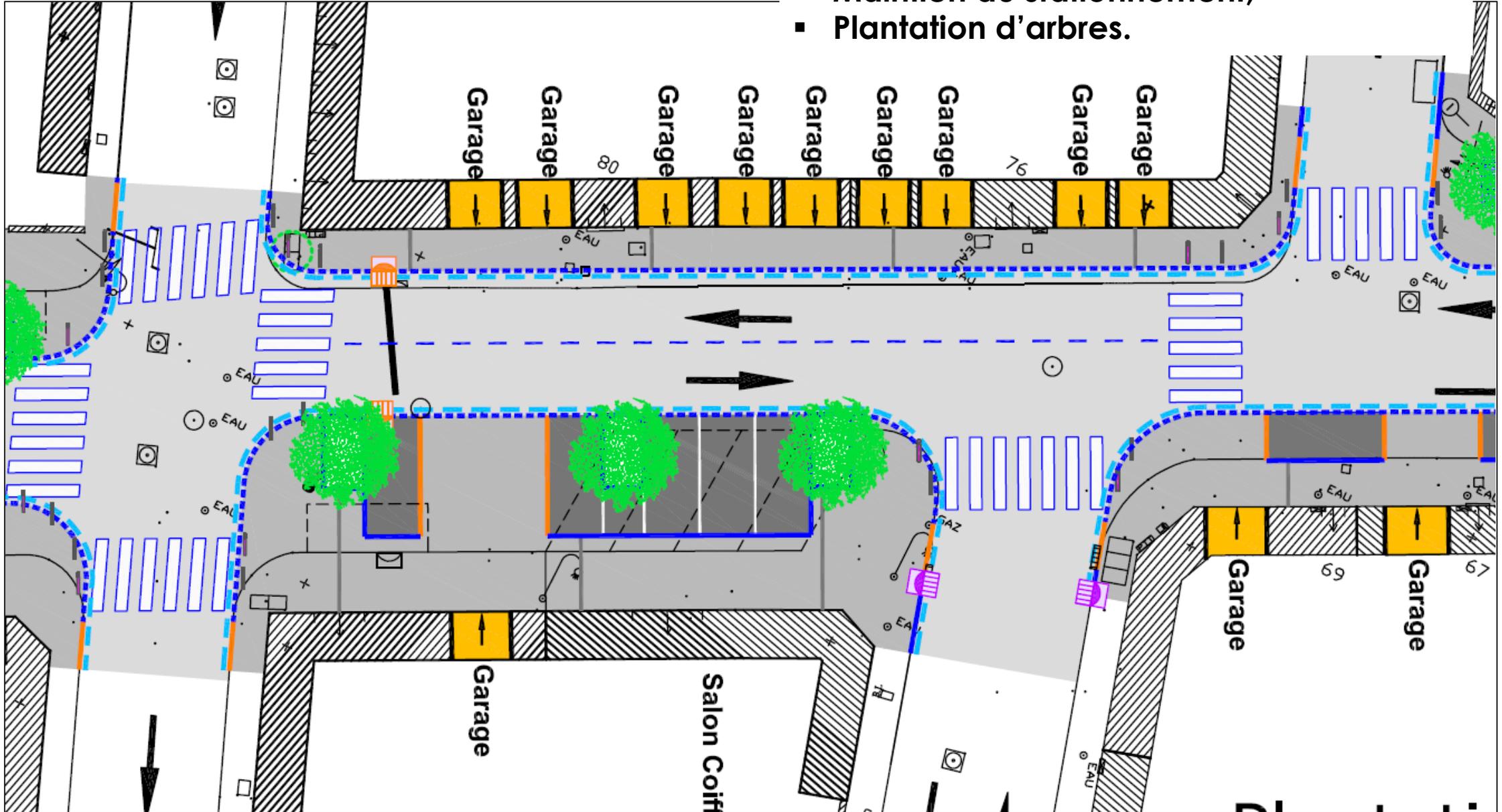
Carrefour Albert Saisset

- Sécurisation du carrefour,
- Sécurisation de la continuité piétonne,
- Recalibrage de la voie et des trottoirs,
- Plantation d'arbres.



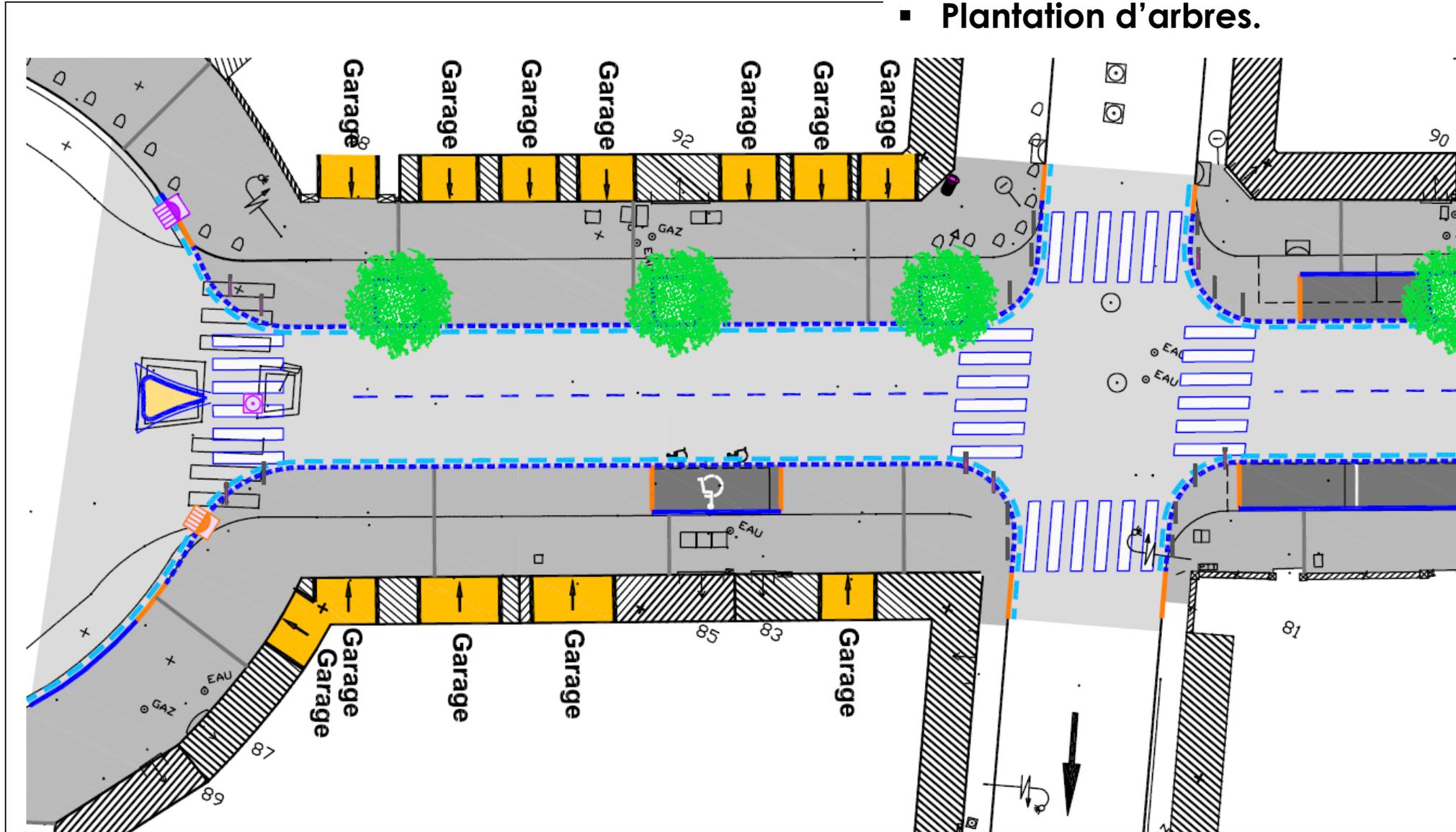
Entre rue des Pêcheurs et rue des Vignes

- sécurisation de la continuité piétonne,
- Recalibrage de la voie et des trottoirs,
- Maintien du stationnement,
- Plantation d'arbres.



Entre rue Camille Saint Saëns et le rond-point

- Sécurisation de la continuité piétonne,
- Recalibrage et traitement de la voie et des trottoirs,
- Plantation d'arbres.



**Projet vue
Nord Est**



Projet vue Sud Ouest



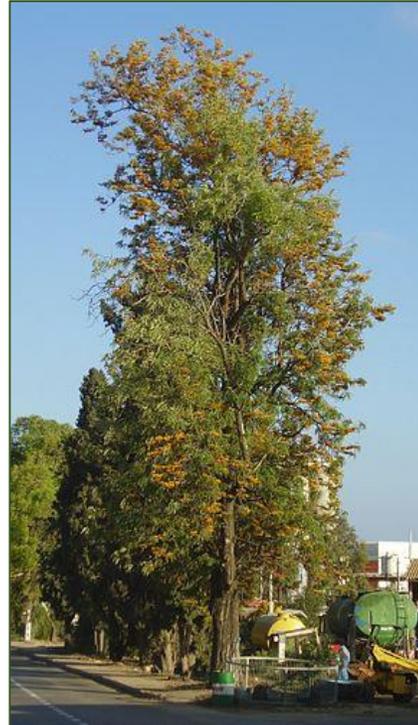
E. Les plantations :



Acer Pacific Sunset
Hauteur : plus de 10 mètres



Pyrus calleryana chanticleer
Hauteur : de 10 mètres



Grevillea Robusta
Hauteur : plus de dix mètres



Lantana camara 'Mine d'or'



Gaura lindheimeri



Agapanthus umbellatus var 'multiflorus'

F. Conditions de circulation en phase travaux PMM :

- 1. 1^{ère} phase des travaux : entre la rue G. Bizet et l'avenue de l'Ancien-Champ-de-Mars**
Durée cinq semaines - interdiction de stationnement et circulation.
Durant ces travaux et afin de permettre la giration des bus, le stationnement sera interdit des deux côtés de l'avenue de l'Ancien-Champ-De-Mars dans la partie comprise entre la rue Jean Richepin et l'avenue du Commandant E. Soubielle.

 - 2. 2^{ème} phase des travaux : Intervention le long de l'avenue du Commandant E. Soubielle jusqu'à la rue Honoré Daumier. Le stationnement sera interdit durant cette phase de travaux. La chaussée sera rétrécie au droit du chantier à une voie de circulation.**
-
- L'accès aux riverains et commerçants est maintenu durant les deux phases des travaux,**
 - La circulation des bus est maintenue durant la période des travaux.**

